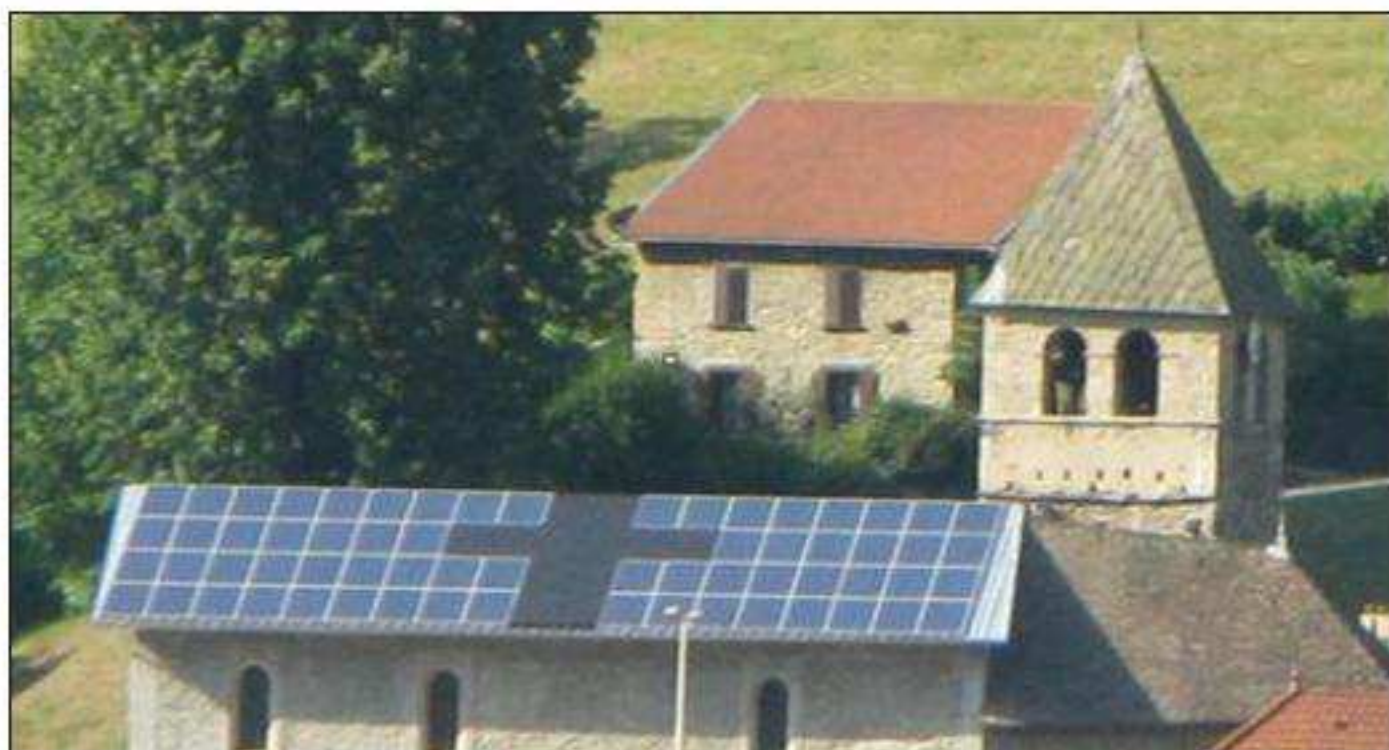


LE DOSSIER DU JOUR | DANS LES HAUTES-ALPES

pour produire de l'électricité en circuit court via le photovoltaïque

L'énergie court les toits

Gapençais et Champsaur : la jeune coopérative ERDG veut poser ses premiers panneaux « à la fin du printemps ou au début de l'été »



Benjamin Lecomte expert dans la formation et les études dans l'énergie solaire, est cofondateur de la Société coopérative d'intérêt collectif Energies renouvelables du Gapençais. Il a déjà participé à de nombreux projets comme sur l'église de Saint-Agnès. Photo DR et La D.U.M.

La Société coopérative d'intérêt collectif Energies renouvelables du Gapençais (ERDG) a été créée le 21 août 2015. Patrick Erard en a été élu président pour deux ans. Enseignant à la retraite, il explique : « Nous nous sommes dépêchés de déposer ces statuts durant l'été pour ne pas perdre plus de temps. » C'est qu'en voyant se développer de pareilles initiatives dans le nord du département - le Queyras notamment -, cet homme « investi dans le domaine de l'écologie depuis 45 ans » s'est dit que le sud ne pouvait pas rester inactif. ERDG veut toucher Cap, son bassin de vie, « mordre sur le Champsaur » et s'arrêter à la limite du Buëch, « là où commencent les autres ».

Une vingtaine de sociétaires

L'initiative n'en est qu'à ses débuts. Lors de la dernière réunion d'information, organisée en décembre dans une

salle prêtée par la Ville, une cinquantaine de personnes s'étaient déplacées. Ils sont désormais une vingtaine de sociétaires (on le devient moyennant 50 euros la part). « Au printemps, nous ferons des opérations de communication », annonce le sexagénaire.

« Nous recherchons les meilleurs toits pour nos premières installations qui devraient être opérationnelles à la fin du printemps ou au début de l'été - on en a déjà identifié trois », indique Benjamin Lecomte. Cet ancien ingénieur en électricité qui travaille depuis 2006 dans la formation et les études dans l'énergie solaire, s'occupe des aspects techniques, du développement et de l'analyse des toits au sein d'ERDG. En bref, c'est un expert. Et ce n'est pas le seul. « Nous sommes cinq ou six dans la structure à être des spécialistes du soleil », ajoute Benjamin Lecomte. Qui observe que la société se tour-

ne désormais davantage vers du collaboratif que des projets capitalistiques où « le but est de gagner de l'argent ».

L'objectif : équiper des bâtiments sur 700 m²

« Monter du photovoltaïque, ça met du temps », enchaîne Benjamin Lecomte, qui ne veut pas griller les étapes. C'est au moins deux mois et demi pour un particulier en quête d'autoconsommation avec une surface de 60 m². Et de six à huit mois pour un toit de bâtiment industriel, agricole ou communal (une école, un gymnase, une église...) plus vaste. Ce type même de surface ce que recherche ERDG. « L'objectif est de produire de l'électricité avec des paquets de 700 m², ce qui représente 100 kilowatts - une taille de projet optimum », puis de la revendre au réseau. « Le coût du raccordement à la voirie, parfois, peut être prohibitif », signale l'expert, attentif aussi

à trouver des gens partageant l'état d'esprit de la Scic.

« Les trains (au développement des énergies renouvelables) sont en train de sauter », se félicite le président d'ERDG. Qui cite des initiatives comme les futures bornes de recharges pour véhicules électriques dans le département, les ombrières solaires sur le parking d'une grande

« On a un foyer de gens qui peuvent gagner la cause »

Patrick Erard participe actuellement aux 14^{es} Rencontres de l'écologie à Die (Drôme), jusqu'au 31 janvier. Membre du comité d'organisation, il s'occupe de la sonorisation et de la traduction pour la délégation italienne. Patrick Erard aimerait d'ailleurs, dès l'an prochain, délocaliser quelques rendez-vous dans les Hautes-Alpes. « Il y a plusieurs dizaines d'années que la problématique de l'écologie est prise en considération dans la vallée de la Drôme, qui sert en quelque sorte de laboratoire pour la charte européenne des biodistricts. Le Gapençais devrait s'y intéresser aussi. [...] On a un foyer de gens qui peuvent gagner la cause », est-il convaincu.

N.M.

L'INFO EN +

L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE, C'EST POUR BIENTÔT DANS LE 05 ?

Expert dans les énergies renouvelables, Benjamin Lecomte estime que les Hautes-Alpes peuvent, grâce à toutes ces initiatives locales, atteindre le niveau d'indépendance énergétique « d'ici deux à trois ans. »

On est proche des 64 % d'autonomie aujourd'hui, en raison surtout de l'énergie électrique apportée par le barrage de Serre-Ponçon. « La période charnière sera 2016 et 2017 », confie-t-il.

surface gapençaise (Géant), ou les panneaux récemment posés au-dessus du café-épicerie champsaurin La Juncha pour alimenter ses réfrigérateurs... » Après la mise en place des tout premiers compteurs, nous pourrions grossir », avance Patrick Erard. « Et on ne se cantonnera pas dans le photovoltaïque, annonce déjà Benjamin Lecomte. Dès qu'on le pourra, on ira vers d'autres énergies : petit éolien, petit hydraulique, méthanisation... »

Nicolas MORTREUX

Infos : contact@energies-renouvelables-du-gapençais.fr

Des clichés à démonter



Patrick Erard et Benjamin Lecomte (notre photo) se battent contre des idées reçues dont ils attribuent la paternité à certains lobbies qui voient d'un mauvais œil l'essor des initiatives locales citoyennes.

→ Des panneaux sur le toit d'une bergerie, c'est risqué ?

« Des bruits courent, disant que cela pourrait rendre les bêtes malades, c'est faux », dit-il. Et Benjamin Lecomte en fait la démonstration : « Le danger pour l'homme vient des fréquences type Wifi, de la haute tension et de la très haute tension. Avec le photovoltaïque, il n'y a pas de fréquences puisque c'est du courant continu ensuite amené jusqu'à un onduleur placé dans un local technique qui le transforme en courant alternatif. »

→ L'efficacité du matériel chute avec le temps ?

« Certaines installations tournent depuis plus de vingt ans et sont toujours à 90 % de leur puissance », assure l'ancien instit. Son associé dans l'aventure ERDG complète : « C'est ce que garantissent les fournisseurs. Dans nos modèles financiers, on se base sur une durée de vie de 25 à 30 ans. D'ailleurs, les refuges équipés depuis les années 90 n'ont aucun problème, on le voit. »

→ Le matériel n'est pas recyclable ?

Là encore, Benjamin Lecomte bat en brèche ce raisonnement. « 99 % d'un module l'est. Le site internet www.pvcycle.org montre la méthode de recyclage dans une vidéo très pédagogique. Il existe déjà une usine mondiale de retraitement, dans le nord de l'Europe. »

→ En ville, c'est plus compliqué ?

En pleine campagne, d'accord. Mais en milieu urbain, comme à Gap ? Benjamin Lecomte ne cite qu'un cas de figure qui peut ralentir le projet : se situer dans une zone classée. Auquel cas il faut en référer aux architectes des Bâtiments de France. Puis éventuellement négocier des couleurs qui s'intègrent. « Depuis dix ans, on a installé des panneaux dans des endroits improbables, dans des villages classés. Ce sera juste un peu plus long pour les autorisations. Quant à la connexion au réseau, il suffit d'un compteur car 100 kilowatts, ça reste petit. Les problèmes de raccordement ne se posent qu'à partir de 1 Mégawatt. »

Embrunais-Savinois : les communes comme fer de lance



Si la réflexion a émergé en 2014, «Energies collectives» est devenue officiellement la semaine dernière une coopérative avec en son sein cent particuliers, cinq entreprises et deux communes : Crévoux et Puy-Sanières. Photo DR

Perché sur les hauteurs, le village de Puy-Sanières possède l'un des flancs de sa mairie presque constamment ensoleillé. Le lieu, à l'horizon de l'été 2016, devrait être l'une des six toitures qui accueillera les panneaux photovoltaïques d'«Energies collectives». L'association de l'Embrunais, devenue coopérative, prépare son premier projet à 180 000 euros, rendu possible par l'actionnariat de 107 personnes.

Objectif ? Produire l'équivalent de la consommation de 19 foyers pour les grands débits énergétiques. À Puy-Sanières, pour soutenir la démarche, chaque con-

seiller a pris une part de la coopérative.

Au commencement... un presbytère

Une démarche logique, explique Valérie Rossi, le maire. Et en filigrane une initiative politique. « En 2010, tout a commencé par la rénovation du presbytère, la belle bâtisse durable », étaye Michel Maraval, son second adjoint, « et il y avait déjà des panneaux photovoltaïques. Sur ce bâtiment, on avait travaillé dans le sens des recherches sur la consommation, l'isolation... ». « Je pense que ça s'inscrit dans l'état d'esprit de la commune », note Valé-

rie Rossi, qui constate aussi que de nombreux citoyens font eux-mêmes le choix de l'écoconstruction. « Le fait de prendre une part sociale ne représente pas quelque chose de phénoménal pour les finances de la commune », ajoute Michel Maraval, mais c'est assurément « une symbolique. Le fait que ce soit la mairie, c'est incitatif ».

L'action publique par la base

Marie-Jeanne Faure, maire de Crévoux, commune sociétaire mais sans installation, ajoute : « Ce qui plaît, c'est qu'il s'agit d'une économie participative et un regroupement de jeunes ac-

teurs locaux. » En somme, un rapport à l'action publique, dans un domaine comme l'énergie, qui est prêt à évoluer. « En général, l'action venait des élus », expliquait Robin Moreau juste avant la création de la coopérative. « Là, les gens se disent "C'est un chouette projet", il y a un changement de ce côté-là. »

De six toitures à l'été, la coopérative espère pouvoir installer à minima autant de puissance de production chaque année. Et convaincre, à fortiori, plus de communes sur le territoire.

Guillaume FAURE

contact@energiescollectives.fr

Queyras : une coopérative villageoise pour que les gens prennent leur destin en main

L'intérêt collectif prime. Les collectivités sont minoritaires face aux particuliers. Un homme égale une voix. Voilà le principe de la société coopérative d'intérêt collectif Énergil.

Créée en juin 2015, elle compte aujourd'hui 202 sociétaires coopérateurs. « Les communes peuvent l'intégrer mais ne doivent pas être majoritaires », explique le président, Alain Blanc. Parmi les 202 sociétaires, on compte 13 collectivités, cinq entreprises, et le reste de particuliers. Le capital social s'élève à plus de 90 000 euros. La part minimum est de 50 euros.

L'objectif de cette coopérative, produire de l'électricité. « Au départ, le parc régional du Queyras, dans le cadre du plan énergie climat, a voulu lancer un projet pour économiser de l'énergie et en produire sur place », recontextualise Alain Blanc. « Le parc est donc l'instigateur. Mais c'est la société qui gère, pour que les gens prennent leur destin en main. Le photovoltaïque, c'est le plus facile. Cependant, on n'exclut pas l'éolien ou l'hydraulique. Mais c'est plus cher. »

Depuis le mois de juin, la société a équipé dix toitures. « On a développé le principe



L'installation des générateurs photovoltaïques a été réalisée sur les toitures du Thioure, à Ceillac. Photo La D.U.M.

de centrale villageoise, c'est-à-dire une centrale photovoltaïque par les gens du village. »

Les panneaux photovoltaïques ont pu être branchés début janvier. « Nous avons un contrat de 20 ans avec les propriétaires des toits : un privé et neuf collectivités. »

Une deuxième tranche doit être lancée à partir de cette année, avec un début des travaux en 2017. « On prévoit entre 20 et 30 toitures. Le capital social, c'est ce qui permet d'emprunter et de lancer les travaux. Avec 200 sociétaires, la banque est en confiance, constate le président d'Énergil. Le but, en

prenant des parts, ce n'est pas de placer de l'argent, bien que notre argument a été de dire, "on vous donne un dividende après la troisième année". Mais les gens adhèrent principalement par philosophie. »

Actuellement, les toitures, d'une surface d'environ 50 m², produisent 38 kilowatts/heure. Le prévisionnel s'élève à 3 000 euros de recettes par toiture par an. Le territoire devrait s'étendre à la totalité du Guillestrois et du Queyras.

A.L.

queyras@centralesvillageoises.fr